

**Cahier des charges pour l'agrément des Services
A la formation du DES de PEDIATRIE**

1. Encadrement
 - a. Nom et qualification des seniors
 - b. Avoir un encadrement par un pédiatre qualifié tous les jours
 - c. Avoir une évaluation réelle du stage
 - d. Avoir accès à des protocoles de soins écrits dans le service

2. Formation pratique
 - a. Avoir au moins 10 lits en responsabilité pleine
 - b. Avoir une visite bi-hebdomadaire de ces lits séniorisée
 - c. Assurer seul une visite en salle matin et soir mais pouvoir avoir recours à un sénior et faire une visite sur dossiers avant et après visite pour faire le point
 - d. Avoir un staff hebdomadaire de discussion des dossiers
 - e. Prendre en charge les enfants aux urgences quand ils se présentent
 - f. Assister aux consultations des seniors
 - g. Faire le courrier / retour des séniors sur le courrier

3. Formation théorique
 - a. Participer à la bibliographie dans le service
 - b. Participer aux formations théoriques organisées sur le CHU et l'interrégion